



**Extrait du procès-verbal des Délibérations  
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL  
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT  
SMDEA**

**Délibération n°2564**

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 15 du mois de Décembre, de 18h00 à 20h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

*Nombre de délégués en exercice : 424*

*Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59*

*Nombre de voix des présents et représentés : 172.96*

*Nombre de voix en visioconférence : 119.17*

*Nombre total de voix : 292.13*

*Quorum : 281.30*

**Nombre de voix recueillies :**

**POUR (compétences eau et assainissement) : 260.47**

**CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0**

**ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 0**

**NON VOTANTS : 31.66**

**Objet**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par les établissements publics représentant plus de 3 500 habitants.

Vu le rapport présenté par Madame la Présidente du syndicat aux membres de l'assemblée générale.

Entendu les questions des délégués,

Après avoir entendu l'ensemble des délégués souhaitant exprimer leurs positions sur les éléments budgétaires, économiques et financiers.

\* \*  
\*

**L'ASSEMBLEE GENERALE,**

**PRENDS ACTE**

du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 présenté ce jour par Madame la Présidente aux délégués de l'assemblée générale du syndicat.



La Présidente du S.M.D.E.A.

**Christine TEQUI**